

La Commune de Saint-Paul recrute  
Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de JANVIER 2027  
(Emplois saisonniers)

**DES ANIMATEURS/ANIMATRICES du 28 Décembre 2026 au 04 Février 2027**

Qualifications requises :

Le (la) candidat(e) devra justifier de la possession de l'un des titres ou diplômes ci-après :

- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou stagiaire BAFA,
- CAP Petite Enfance, Licence STAPS, BAPAAT, CPJEPS, CQP Périscolaire,
- Ou tout autre diplôme admis en équivalence (liste des titres et diplômes fixée par arrêté du 09/02/2007).

**DES ANIMATEURS/ANIMATRICES SPÉCIALISÉ.E.S (Surveillants de baignade et Animateurs Sportifs) du 28 Décembre 2026 au 04 Février 2027**

Qualifications requises :

Le (la) candidat(e) devra justifier de la possession de l'un des titres ou diplômes ci-après :

- Licence STAPS,
- Educateur Sportif, avec diplôme dans le domaine de l'animation,
- Surveillant de Baignade (SB), avec diplôme dans le domaine de l'animation.

**Spécialisations :** Afin d'assurer ses obligations en matière d'encadrement d'activités spécifiques, notamment la baignade et les activités sportives, les animateurs titulaires de qualifications requises (qualification SB, BEESAN, BPJEPS AAN et équivalent ; BPJEPS « sport », CQP ALS, BEES « sport » et équivalent) sont particulièrement recherchés. La rémunération proposée tiendra compte de la détention de ces qualifications spécialisées.

**Modalités de candidature :**

Merci d'adresser lettre de candidature, CV, un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3 daté de moins de trois mois) accompagnés de la copie des diplômes à :

Monsieur Le Maire de Saint-Paul – CS 51015 – 97864 SAINT PAUL Cédex  
Ou par email [alsh.drh@mairie-saintpaul.fr](mailto:alsh.drh@mairie-saintpaul.fr)

Date limite de candidature : **04/12/2026**